

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

7 DÉCEMBRE 2016

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2016, à 17 h 30 (5 h 30 pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
et préfet suppléant de la MRCT
M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

EST ABSENTE :

M^{me} Nicole Rochon , mairesse de Témiscaming

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable
de la gestion des matières résiduelles
M^{me} Christelle Rivest, coordonnatrice au service d'évaluation
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 17 h 30.

12-16-371A

Ouverture de la séance ordinaire publique à 17 h 30 et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

M. Warolin informe le CA qu'une démarche est présentement en cours avec la MRC de Pontiac et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, pour bâtir un argumentaire économique avec plan d'action, afin de valoriser le potentiel économique et fiscal des MRC de Pontiac, de Témiscamingue et de la Vallée-de-la-Gatineau.

L'objectif poursuivi est de produire un plan « Cap sur l'Ouest », visant à gagner l'intérêt, le soutien et la participation active du gouvernement du Québec.

Le présent dossier sera ramené à la prochaine séance du conseil.

12-16-372A **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2016.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2016 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance.

12-16-373A **Certificat de conformité : approbation de la modification adoptée par la municipalité de Kipawa à son règlement de lotissement (règlement n° 120 adopté le 8 novembre 2016).**

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de lotissement. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la municipalité régionale de comté;

Attendu que la municipalité de Kipawa désire amender son règlement de lotissement no. 028 présentement en vigueur, pour corriger une erreur de conversion (superficie et dimensions des terrains);

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Kipawa à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 120, adopté le 8 novembre 2016 – lotissement).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement no 120 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 8 novembre 2016

Date de réception à la MRCT : 21 novembre 2016

12-16-374A

Certificat de conformité : approbation de la modification adoptée par la municipalité de Saint-Édouard-de-Fabre à son règlement n°5-09-2016, adopté le 7 novembre 2016.

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la municipalité de Saint-Édouard-de-Fabre désire amender son règlement de zonage no. 53-08-94 présentement en vigueur, pour prolonger une zone résidentielle et commerciale sur la rue Demers;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Michel Duval
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Saint-Édouard-de-Fabre à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 5-09-2016, adopté le 7 novembre 2016 – zonage).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement no 5-09-2016 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 7 novembre 2016

Date de réception à la MRCT : 16 novembre 2016

12-16-375A

Avis sur la demande d'Hydro-Québec concernant l'autorisation à la CPTAQ : Le lot 15A-P, du rang 3, canton Brodeur (chemin Grassy Narrow), dans la municipalité de Moffet (utilisation à une fin autre que l'agriculture) (Dossier n° 413878).

Considérant que depuis le 20 juin 1997, toute demande d'autorisation présentée par un organisme public, doit être accompagnée d'une recommandation de la MRC (comité administratif) et de l'UPA;

Considérant que la recommandation de la MRC est basée sur les critères énumérés à l'article 62 de la loi, sur les objectifs du Schéma d'aménagement révisé et sur le contenu du Règlement de contrôle intérimaire;

Considérant la demande d'Hydro-Québec Distribution concernant l'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot 15A-P, du rang 3, canton Brodeur, dans la municipalité de Moffet;

Considérant les articles 58 et suivants de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
Appuyé par M. Michel Duval
et résolu unanimement

- ❖ De transmettre à la Commission (CPTAQ) un avis favorable relativement à la demande d'Hydro-Québec Distribution.

Nature du projet

Il s'agit d'autoriser une servitude d'environ 20.4 mètres carrés, pour un système d'ancrage/hauban pour le prolongement d'une ligne électrique. Après étude de la demande, il en ressort les éléments suivants :

- il s'agit d'une superficie très minime et par conséquent, sans impact sur l'agriculture;
- l'autorisation demandée n'ajoutera pas de nouveaux logements ou commerces en zone agricole (pas de nouvelles contraintes au niveau des odeurs).

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

Après analyse, le projet d'Hydro-Québec Distribution ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI.

Conformité au Schéma d'aménagement révisé

Le Schéma d'aménagement révisé de la MRC est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Après analyse, le projet d'Hydro-Québec Distribution est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé.

Information

Nomination d'un inspecteur des bâtiments en territoire non organisé (TNO).

Point reporté à la prochaine séance.

12-16-376A

Demande d'appui de la Corporation Archéo-08.

Considérant que la Corporation Archéo-08 est un organisme sans but lucratif régional, fondé en 1985 et voué à la recherche et au développement de l'archéologie;

Considérant qu'elle a réalisé plusieurs fouilles à proximité de plusieurs lacs et cours d'eau, dans la zec Kipawa, à Opémican et au Fort-Témiscamingue (fouilles qui ont permis des découvertes utiles à la mise en valeur de ces 2 derniers sites);

Considérant que plus ou moins 130 sites ont été fouillés ou repérés au Témiscamingue;

Considérant qu'après avoir été amputé du financement de la Conférence régionale des élus (CRÉ), le financement récurrent du ministère de la Culture et des Communications a également été coupé;

Considérant qu'Archéo-08 souhaite le retour de ce financement récurrent, auprès du gouvernement du Québec;

Considérant qu'Archéo-08 doit démontrer l'appui du milieu;

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
Appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la Corporation Archéo-08 dans ses démarches, pour obtenir un financement récurrent de la part du gouvernement du Québec. Il s'agit de maintenir :
 - une expertise en région et des emplois spécialisés;
 - la conservation et la mise en valeur d'objets, qui appartiennent à l'histoire du Témiscamingue;
 - le transfert de connaissance, auprès des Premières Nations et des enfants dans les écoles.

12-16-377A

Démarche de révision des structures municipales – Offre de service de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue concernant l'analyse des résultats.

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ De ne pas accepter l'offre de service de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, au coût de 16 100 \$, avant taxes.

12-16-378A

Étude sur les retombées touristiques et économiques de la pratique de la motoneige en Abitibi-Témiscamingue.

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ De ne pas contribuer financièrement à l'étude sur les retombées touristiques et économiques de la pratique de la motoneige en Abitibi-Témiscamingue.

12-16-379A

Demande de soutien financier – Guide touristique 2017-2018.

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement d'une contribution financière, équivalant à 20 % d'un espace publicitaire, pour chaque organisme sans but lucratif (OBNL) témiscamien, souhaitant se donner une visibilité dans le guide touristique 2017, produit par Tourisme Abitibi-Témiscamingue. L'enveloppe maximale est fixée à 5 000 \$.

Cette contribution financière est prise à même le fonds de promotion touristique de la MRC de Témiscamingue. Avant de procéder au décaissement, Tourisme Abitibi-Témiscamingue devra fournir les pièces justificatives confirmant le nom de l'organisme, l'espace retenue dans le guide et le tarif imposé.

12-16-380A

Demande de soutien financier – Développement de la filière de pommes de terre au Témiscamingue.

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M. Michel Duval
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement d'une contribution financière de 15 817,50 \$, dans le cadre d'une étude d'intégration, visant à soutenir le développement de la filière de pommes de terre au Témiscamingue.

Cette aide financière sera financée et déduit du Fonds de soutien au développement du Témiscamingue à être mis en place, découlant du fonds de développement des territoires (FDT).

12-16-381A

Renouvellement de la contribution des territoires non organisés à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue, pour l'année 2017.

Considérant le règlement n^o 034-01-1988 intitulé « Règlement autorisant la conclusion d'une entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées, entre la MRC de Témiscamingue (TNO) et la Corporation du transport adapté du Témiscamingue inc. (CTAT) »;

Considérant les articles 536 à 539 du Code municipal;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser, à même le Fonds des territoires non organisés, le versement d'une subvention à la CTAT, au montant total de 4 539 \$ pour l'année 2017. Ce montant inclut la part du Comité municipal de Laniel, au montant de 2 071 \$, pour lequel leur autorisation est requise (Les Lacs-du-Témiscamingue : 2 468 \$).

La MRC de Témiscamingue, en vertu des articles 8 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (Territoire non organisé), verse sa quote-part, au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente au total 20 % du budget global de la CTAT pour l'année 2017. Cette subvention est conditionnelle à ce que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT et qu'il subventionne le service à 75 %, le solde (5 %) étant financé par les usagers.

Désignation d'un porte-parole des municipalités participantes au service de transport adapté du Témiscamingue, pour l'année 2017.

12-16-382A

Considérant le service de transport adapté du Témiscamingue, débuté en 1987;

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue accepte d'agir à titre de porte-parole des municipalités participantes au service de transport adapté du Témiscamingue, pour l'année 2017.

12-16-383A

Renouvellement pour l'année 2017 de la demande du Comité municipal de Laniel, concernant une avance de fonds de 4 000 \$ (petite caisse) consentie chaque année depuis le 11 janvier 1995, à même leur budget « TNO Laniel ».

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser pour l'année 2017 une avance de fonds (petite caisse) de 4 000 \$, consentie annuellement au Comité municipal de Laniel, depuis le 11 janvier 1995, à même leur budget « TNO Laniel ».

Selon la convention en vigueur, la MRC de Témiscamingue procède mensuellement au paiement des comptes, sur recommandation du Comité municipal de Laniel. Cette avance est retenue sur la dernière réclamation, à la fin de chaque année (référence : résolution n° 01-93-015A du 13 janvier 1993).

12-16-384A

Transfert de poste budgétaire 2016.

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver le transfert de poste budgétaire 2016, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Poste budgétaire	Augmenter	Diminuer
Élus		
➤ Conseil - Rémunération (2/3)	2 522 \$	
⇒ Autres comités- rémunérations (2/3)		2 522 \$
Sous-total	2 522 \$	2 522 \$

<u>Aménagement</u>		
➤ Rémunération Professionnels et Techniciens	5 093 \$	
➤ Rémunération personnel secrétariat	323 \$	
➤ Formation (congrès – colloque)	1 104 \$	
➤ Publication, annonce, avis	664 \$	
➤ Vêtement de travail	175 \$	
➤ PADF - PART AUTRES MRC	466 871 \$	
⇒ Téléphone		6 130 \$
⇒ Gamme		1 725 \$
⇒ TABLE GIRT + P.A.D.F.		462 768 \$
⇒ Frais de déplacement du personnel		3 000 \$
⇒ Location locaux et équipement		304 \$
⇒ Fournitures de bureau		303 \$
Sous-total	474 230 \$	474 230 \$

<u>Sécurité incendie</u>		
➤ Chargé de projet en sécurité incendie	30 112 \$	
➤ Frais de déplacement	1 393 \$	
➤ Téléphone	51 \$	
➤ Consultant travail	123 \$	
➤ Frais de surveillance d'examen	275 \$	
➤ Projet avertisseur de fumée	7 027 \$	
➤ Système de communication - Radios	1 709 \$	
➤ Entretien logiciel incendie	143 \$	
➤ Surplus 2014/Logiciel incendie	189 \$	
⇒ Revenus sécurité incendie (projet avertisseurs de fumée)		11 720 \$
⇒ Système de communication - Radios		1 709 \$
⇒ Entretien logiciel incendie		143 \$
⇒ Contractuel sécurité incendie		27 449 \$
Sous-total	41 021 \$	41 021 \$

<u>Administration générale</u>		
➤ Rémunération du personnel de secrétariat	6 414 \$	
➤ Avantages sociaux	1 971 \$	
➤ Annonce et avis	1 304 \$	
➤ Vérification comptable	2 126 \$	
➤ Consultation - Travail	15 063 \$	
➤ Assurances	232 \$	
➤ Réception (représentation)	662 \$	
➤ Frais de banque	785 \$	
⇒ Intérêts épargne - Administration - Divers		8 403 \$
⇒ Autres revenus - Administration		6 373 \$
⇒ Services juridiques		1 572 \$
⇒ Frais de vente immeubles pour taxes		4 845 \$
⇒ Fournitures de bureau		996 \$
⇒ Surplus 2015		6 368 \$
Sous-total	28 557 \$	28 557 \$

<u>Services collectifs</u>		
➤ Le Tour de L'Abitibi	1 903 \$	
➤ Le Rift - Contribution	1 187 \$	
⇒ Le Rift - Contribution		1 187 \$
⇒ Développement de projets MRCT		1 903 \$
Sous-total	3 090 \$	3 090 \$

Poste budgétaire	Augmenter	Diminuer
<u>Volet agricole</u>		
➤ Projet anecdote agricole	11 645 \$	
➤ Projet PFNL	1 117 \$	
⇒ Agriculture et agroalimentaire PDZA		7 900 \$
⇒ Communication et divers		3 897 \$
⇒ Réserve 2015		964 \$
Sous-total	12 761 \$	12 761 \$

<u>Évaluation</u>		
➤ Inspecteur en bâtiments	15 252 \$	
➤ Avantages sociaux	944 \$	
➤ Annonce et avis	838 \$	
➤ Vérification comptable	1 766 \$	
➤ Demande de révision - serv. évaluateur	12 460 \$	
➤ Assurances	325 \$	
➤ Équipement d'inspection	7 \$	
⇒ Revenus: Demande de révision		30 900 \$
⇒ Surplus 2014: Logiciel modernisation		691 \$
Sous-total	31 591 \$	31 591 \$

<u>Fonds d'intervention financière</u>		
➤ Quote-part d'intervention financière	(1 175 \$)	
⇒ Réserve		(1 175 \$)
Sous-total	(1 175 \$)	(1 175 \$)

<u>Programme d'habitation</u>		
➤ Comptabilité et vérification	324 \$	
➤ Assurances	16 \$	
➤ Subvention PAD	72 947 \$	
➤ Subvention RénoRégion	73 209 \$	
⇒ SHQ - programme PAD		64 069 \$
⇒ SHQ - programme RénoRégion		75 350 \$
⇒ Inspecteur en bâtiment		4 259 \$
⇒ Avantages sociaux		852 \$
⇒ Fournitures de bureau		222 \$
⇒ Téléphone		1 251 \$
⇒ Frais de déplacement		494 \$
Sous-total	146 496 \$	146 496 \$

<u>Édifice</u>		
➤ Assurance	93 \$	
➤ Déneigement	1 582 \$	
⇒ Autres dépenses - Édifice		1 675 \$
Sous-total	1 675 \$	1 675 \$

Gestion foncière baux		
➤ Annonce et avis - baux	332 \$	
➤ Services juridiques - baux	87 \$	
➤ Vérification comptable - baux	2 786 \$	
➤ Formations (colloque-congrès) - baux	295 \$	
⇒ Salaires réguliers		3 500 \$
Sous-total	3 500 \$	3 500 \$

12-16-385A

Arrérages de taxes 2016 en territoires non organisés.

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'entreprendre des démarches de recouvrement de taxes en territoires non organisés, relativement aux immeubles suivants, conformément aux dispositions du Code municipal, articles 1022 et suivants :

Nom	Matricule	2014	2015	2016	Intérêts 20-12-2016	Total	Date du bail	Bail payé	Radiation	Remarques
Les Lacs										
Gilbert Martin	5030-18-5075	0,22 \$	21,54 \$	15,69 \$	8,80 \$	46,25 \$	2016-05-01	Solde		Dossier 803237
Coyle Marcel	5997-87-0545	1,76 \$	28,00 \$	26,90 \$	12,88 \$	69,54 \$	2016-03-01	Oui		Dossier 808346
Lecours François	8261-85-4475	31,75 \$	32,31 \$	21,67 \$	28,36 \$	114,09 \$				Bail érablière no 22
Milot Stéphane	9878-68-1020	0,21 \$	31,23 \$	27,64 \$	13,37 \$	72,45 \$	2016-06-01	Oui		Dossier 803206
		33,94 \$	113,08 \$	91,90 \$	63,41 \$	302,33 \$				

La directrice générale – secrétaire-trésorière est par la présente autorisée à représenter la MRC de Témiscamingue, lors de la vente aux enchères du 9 mars 2017 et à acquérir les immeubles au nom du TNO Les Lacs-du-Témiscamingue, s'il n'y a pas preneur.

12-16-386A

Offre de service – Accompagnement pour la création d'un comité de gestion de changement.

Considérant la présente démarche d'analyse organisationnelle au sein de la MRC de Témiscamingue;

Considérant que suite à l'analyse du consultant, une amélioration des pratiques en ressources humaines viendra soutenir l'organisation, dans les différents défis auxquels elle doit faire face, notamment en termes de recrutement, d'attractivité et de soutien auprès du personnel;

Considérant que le CA souhaite une démarche inclusive, soutenue par une ressource externe et ayant une expertise dans le démarrage et le pilotage d'un comité de gestion de changement;

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'octroyer un mandat à la firme LEBLEU, au montant de 6 887,50 \$, pour accompagner l'organisation dans la création et l'établissement d'un comité de gestion du changement. Les taxes et les frais de déplacement sont en sus.

Le mandat comprend la tenue de 10 rencontres, s'échelonnant sur une période de 6 mois, dans les locaux de la MRC de Témiscamingue.

12-16-387A **Offre de services – Coaching pour la direction générale.**

Considérant que lors de la ré-embauche de la directrice générale, celle-ci devait obtenir un service de coaching, afin de l'accompagner dans l'exercice de révision de la structure organisationnelle et ainsi lui offrir les outils nécessaires pour exécuter son travail;

Considérant que le principal objectif poursuivi est d'accompagner la directrice générale pour une utilisation optimale des ressources de la MRC de Témiscamingue et la mobilisation de ces dernières;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ D'accepter l'offre de service de la firme LEBLEU, au coût de 6 706,25 \$, taxes et frais de déplacement en sus.

Le mandat consiste à la tenue de 8 rencontres, dans un délai de 3 mois. Une rencontre à mi-coaching et une à la fin du coaching seront organisées avec un représentant du CA, afin d'informer les membres du CA de l'évolution de la directrice générale, suivant les éléments qui ont été définis entre celle-ci, la coach et le CA.

12-16-388A **Rapport annuel 2016 concernant les congés de maladie et les vacances du personnel de la MRCT.**

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ De procéder comme suit au rachat des congés de maladie du personnel de la MRCT pour l'année 2016 :

Congés de maladie	Heures allouées	Absences	Solde	Rachat 0.50	Montant brut
Daniel Dufault	70,0	0,0	70,0	35,00	1 142,40 \$
Lyne Gironne	16,3	0,0	16,3	8,16	292,11 \$
Katy Pellerin	70,0	10,5	59,5	29,75	886,85 \$
Alain Côté	80,0	32,0	48,0	24,00	538,56 \$
Sylvain Caron	80,0	8,0	72,0	36,00	807,84 \$
Richard Pétrin	80,0	80,0	0,00	0,00	0,00 \$
Christelle Rivest	70,0	0,0	70,0	35,00	925,05 \$
Véronic Beaulé	64,0	44,80	19,20	9,60	249,41 \$
Tomy Boucher	70,0	0,0	70,0	35,00	1 081,50 \$
Caroline Gauthier	70,0	35,0	35,0	17,50	417,38 \$
Monia Jacques	35,0	35,00	0,0	0,00	0,00 \$
Maxime Prudhomme	58,5	40,0	18,5	9,23	173,45 \$
Michael Gaudet	80,0	8,0	72,0	36,00	942,84 \$
François Gingras	70,0	56,0	14,0	7,00	157,36 \$
Daniel Bolduc	80,0	80,0	0,0	0,00	0,00 \$
Martine Côté	23,7	23,7	0,0	0,00	0,00 \$
Francine Aubut	59,2	23,3	36,0	17,99	399,02 \$
Claude Lemieux	80,0	0,0	80,0	40,00	774,00 \$
Christian Bourgeault	42,0	0,0	42,0	21,00	389,34 \$
Mylène Grenier	70,0	70,0	0,0	0,00	0,00 \$
Yves Grafteaux	70,0	70,0	0,0	0,00	0,00 \$
Daniel Manseau	60,0	40,0	20,0	10,00	199,30 \$
Syndia Bélanger	70,0	70,0	0,0	0,00	0,00 \$
Nadia Gauthier	70,0	0,0	70,0	35,00	838,60 \$
Michel Ranger	66,7	0,0	66,7	33,33	608,00 \$
Benoît Racine	10,0	10,0	0,0	0,00	0,00 \$
Louis-Philippe Dénomme	70,0	7,0	63,0	31,50	729,23 \$
Alex Tremblay (serv éval)	7,3	3,6	3,7	1,84	30,51 \$
Suzanne Desrosiers	17,5	0,0	17,5	8,75	148,49 \$
Virginie Plumier	51,2	7,0	44,2	22,08	494,92 \$
Jean Martineau	45,8	15,0	30,8	15,39	388,01 \$
Adoussalam Diallo	44,4	14,4	30,0	15,00	317,85 \$
Patrick Fitzgérald L'Écuyer	6,2	0,0	6,2	3,08	52,28 \$
TOTAL	1 857,7	783,3	1 074,4	537,2	12 984,27 \$

N.B.: Les allocations (rachat) sont établies dans chacun des cas, au taux du salaire régulier de l'année 2016.

Conformément aux règles établies, les congés de maladie sont ainsi régularisés pour l'ensemble du personnel, en date du 31 décembre 2016. Les données seront ajustées, selon les situations réelles et particulières, en date du 31 décembre 2016.

Vacances	Heures allouées	Absences	Solde
Daniel Dufault	175,00	175,00	0,00
Lyne Gironne	140,00	140,00	0,00
Lyne Gironne	28,33	28,33	0,00
Katy Pellerin	140,00	140,00	0,00
Alain Côté	120,00	120,00	0,00
Sylvain Caron	120,00	112,00	8,00
Richard Pétrin	120,00	120,00	0,00
Manon Gauthier *	210,00	140,00	70,00
Christelle Rivest	105,00	98,00	7,00
Véronic Beaulé	96,00	96,00	0,00
Tomy Boucher	105,00	105,00	0,00
Caroline Gauthier	105,00	105,00	0,00
Monia Jacques	105,00	0,00	105,00
Maxime Prudhomme	120,00	120,00	0,00
Michael Gaudet	120,00	112,00	8,00
François Gingras	105,00	105,00	0,00
Daniel Bolduc	120,00	120,00	0,00
Francine Aubut	140,00	140,00	0,00
Alex Tremblay *	140,00	140,00	0,00
Claude Lemieux	80,00	80,00	0,00
Christian Bourgeault	42,00	42,00	0,00
Mylène Grenier	70,00	70,00	0,00
Yves Grafteaux	70,00	70,00	0,00
Daniel Manseau	80,00	80,00	0,00
Syndia Bélanger	70,00	70,00	0,00
Nadia Gauthier	49,00	49,00	0,00
Michel Ranger	56,00	56,00	0,00
Benoît Racine	20,52	20,52	0,00
Louis-Philippe Dénommé	4,20	4,20	0,00
Alex Tremblay (serv. éval)	7,60	7,60	0,00
TOTAL	2 863,65	2 665,65	198,00

* Politique vacances du 1^{er} juillet au 30 juin (Génération)
 Les soldes sont remis à zéro en début d'année, tel que le prévoit la politique des vacances.

12-16-389A

Distribution aux employés du bonus d'assurance-emploi pour l'année 2016.

Mise en situation

Le programme de réduction du taux de cotisation permet aux employeurs, qui offrent à leurs employé(e)s un régime d'assurance-salaire admissible, de verser leurs cotisations d'assurance-emploi à un taux réduit.

La réduction du taux de cotisation accordée à l'employeur représente le total des économies réalisées, dans le cadre du programme pour l'employeur et les employés. La part qui revient à l'employé correspond à 5/12 de la réduction.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Michel Duval
et résolu unanimement

❖ De procéder comme suit, pour l'année 2016 :

Employé 2016	Assurance- emploi employé	Assurance- emploi employeur	Bonus	5/12
Daniel Dufault	772,16 \$	908,83 \$	172,19 \$	71,75 \$
Lyne Gironne	772,16 \$	908,83 \$	172,19 \$	71,75 \$
Katy Pellerin	772,16 \$	908,83 \$	172,19 \$	71,75 \$
Alain Côté	723,07 \$	851,05 \$	161,24 \$	67,18 \$
Sylvain Caron	772,16 \$	908,83 \$	172,19 \$	71,75 \$
Richard Pétrin	772,16 \$	908,83 \$	172,19 \$	71,75 \$
Manon Gauthier	714,87 \$	841,41 \$	159,42 \$	66,42 \$
Christelle Rivest	745,19 \$	877,08 \$	166,18 \$	69,24 \$
Véronic Beaulé	660,82 \$	777,79 \$	147,36 \$	61,40 \$
Tomy Boucher	772,16 \$	908,83 \$	172,19 \$	71,75 \$
Caroline Gauthier	666,21 \$	784,13 \$	148,57 \$	61,90 \$
Monia Jacques	85,41 \$	100,53 \$	19,05 \$	7,94 \$
Maxime Prudhomme	433,92 \$	510,73 \$	96,76 \$	40,32 \$
Michael Gaudet	772,16 \$	908,83 \$	172,19 \$	71,75 \$
François Gingras	624,31 \$	734,81 \$	139,22 \$	58,01 \$
Daniel Bolduc	611,78 \$	720,06 \$	136,43 \$	56,84 \$
Francine Aubut	532,33 \$	626,55 \$	118,71 \$	49,46 \$
Alex Tremblay	635,17 \$	747,59 \$	141,64 \$	59,02 \$
Claude Lemieux	628,25 \$	739,45 \$	140,10 \$	58,38 \$
Christian Bourgeault	302,71 \$	356,28 \$	67,50 \$	28,13 \$
Mylène Grenier	622,18 \$	732,30 \$	138,75 \$	57,81 \$
Yves Grafteaux	621,92 \$	732,00 \$	138,69 \$	57,79 \$
Daniel Manseau	480,25 \$	565,26 \$	107,10 \$	44,62 \$
Syndia Bélanger	603,71 \$	710,57 \$	134,63 \$	56,09 \$
Nadia Gauthier	675,50 \$	795,06 \$	150,64 \$	62,76 \$
Michel Ranger	503,87 \$	593,06 \$	112,36 \$	46,82 \$
Louis-Philippe Dénommé	511,61 \$	602,16 \$	114,09 \$	53,77 \$
Virginie Plumier	222,19 \$	261,51 \$	49,55 \$	20,64 \$
Jean Martineau	245,47 \$	288,92 \$	54,74 \$	22,81 \$
Adoussalam Diallo	140,12 \$	164,92 \$	31,25 \$	13,02 \$
TOTAL	17 395,96 \$	20 475,05 \$	3 879,30 \$	1 622,61 \$

Les données seront ajustées selon les situations réelles particulières, en date du 31 décembre 2016.

Information

Retraite – Québec – Mise en situation.

Lors de la séance du comité administratif du 4 octobre 2015, de par sa résolution n^o 11-15-466A, une décision fut prise de ne plus assumer la gestion de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), à partir du 1^{er} janvier 2016.

Depuis janvier 2016, la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) et la Régie des rentes du Québec (RRQ) sont regroupées en un seul organisme, nommé Retraite Québec. Cet organisme continue d'offrir tous les services anciennement fournis par la CARRA et la RRQ.

Plus précisément, Retraite Québec conserve la responsabilité de l'administration du Régime de rentes du Québec, du Soutien aux enfants, des régimes de retraite du secteur public ainsi que des prestations supplémentaires. Elle continue aussi de veiller au bon fonctionnement, à la conformité et au développement des régimes complémentaires de retraite et des régimes volontaires d'épargne-retraite.

Suivant un état de compte transmis par Retraite Québec, à l'effet que la MRC devait payer des cotisations, de nouvelles recherches ont été effectuées, afin de connaître les obligations de la MRC de Témiscamingue à y cotiser.

Ce régime est en place depuis le 1^{er} janvier 1989 et, en tant qu'organisme supramunicipal, puisque la ville de Ville-Marie adhère au Régime de retraite des élus municipaux (RREM), automatiquement la MRC de Témiscamingue se doit de prélever et de payer une cotisation au RREM. La ville de Ville-Marie étant la seule dans cette situation, vu son adhésion à l'époque, pour s'y soustraire, seule une décision du ministre peut mettre fin à son assujettissement.

En ce sens, la MRC de Témiscamingue doit prélever et payer les montants non prélevés et non payés en 2016 et des mois de novembre et décembre 2015.

Montants à déboursier

Année	Montant total	Part MRCT	Part Ville-Marie
2015 ^{Note 1} (novembre et décembre)	258,53 \$	199,37 \$	59,16 \$
2016	436,35 \$	336,50 \$	99,85 \$
Total	694,88 \$	535,87 \$	159,01 \$

Note 1 : Des frais de retard s'appliqueront pour un montant de 2,88 \$.

Les municipalités locales recevront de l'information concernant Retraite-Québec, afin qu'elles puissent analyser la possibilité d'adhérer au régime.

12-16-390A

Réclamation aux villes de Belleterre, Témiscaming et Ville-Marie concernant le service de la tenue à jour des rôles d'évaluation foncière pour l'année 2016.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Michel Duval
et résolu unanimement

- ❖ De réclamer aux villes de Belleterre, Témiscaming et Ville-Marie, les montants suivants pour les travaux encadrant les rôles d'évaluation foncière pour l'année 2015-2016 :
 - Belleterre : 5 132,67 \$
 - Témiscaming : 44 643,99 \$
 - Ville-Marie : 37 804,75 \$

N. B. : Facturation selon l'entente en vigueur, c'est-à-dire coût réel plus 10 %.

Dépôt du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

Information

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

12-16-391A

Facturation aux municipalités – Traitement des demandes de révision.

Considérant qu'avant 2014, le traitement des demandes de révision (contestations) s'effectuait en très grande majorité en régie interne, hormis pour les immeubles industriels, commerciaux et institutionnels (ICI), où l'expertise d'une ressource externe s'avérait nécessaire;

Considérant que les coûts reliés au traitement des contestations étaient compris dans le coût du service d'évaluation;

Considérant que depuis 2013, la MRC de Témiscamingue a un règlement pour imposer des tarifs pour tout dépôt de demande de contestation et que ceux-ci servent uniquement à couvrir les frais reliés aux inspections et une partie du traitement exercé en régie interne;

Considérant que depuis 2014, les frais reliés au traitement des demandes de révision sont chargés directement aux municipalités, par la firme exerçant le mandat du « Contrat de services professionnels en évaluation foncière – Appel d'offres n° 04-2014 », ceux-ci n'étant pas inclus dans le mandat initial;

Considérant qu'en 2016, la MRC de Témiscamingue a reçu 291 demandes de révision et que la facture estimée, à ce stade-ci, uniquement pour les immeubles autres que les ICI, sera de 67 000 \$;

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ De réitérer l'importance de maintenir l'approche de « services partagés » entre le service d'évaluation et l'évaluateur signataire, tel que défini dans le devis – contrat n° 04-2014 et la résolution n° 05-14-230;
- ❖ De reconnaître l'expertise du service d'évaluation dans ses opérations courantes et ses interventions et qu'à cet égard, le traitement des dossiers en contestation se fasse en grande majorité à l'interne, via le service d'évaluation, afin d'en minimiser les coûts;
- ❖ Que pour toute raison et/ou correction jugée évidente, de procéder par correction d'office, afin de rétablir une valeur au rôle d'évaluation.

À défaut de ne pas voir une diminution des coûts de la part de la firme, la MRC de Témiscamingue se réserve le droit de revoir le contrat ou d'analyser la possibilité de résilier celui-ci.

Dépôt pour approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour pour information.

12-16-392A

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT, pour fins de consultation.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Michel Duval
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunération des élus pour un montant total de **86 116,02 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **471 868,75 \$**, et ce, pour la période du 16 octobre au 15 novembre 2016.

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 7 décembre 2016.

**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

Information

Période de questions de l'assistance, s'il y a lieu (CM, art. 150).

2^e partie

Aucune question de l'assistance.

12-16-393A

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

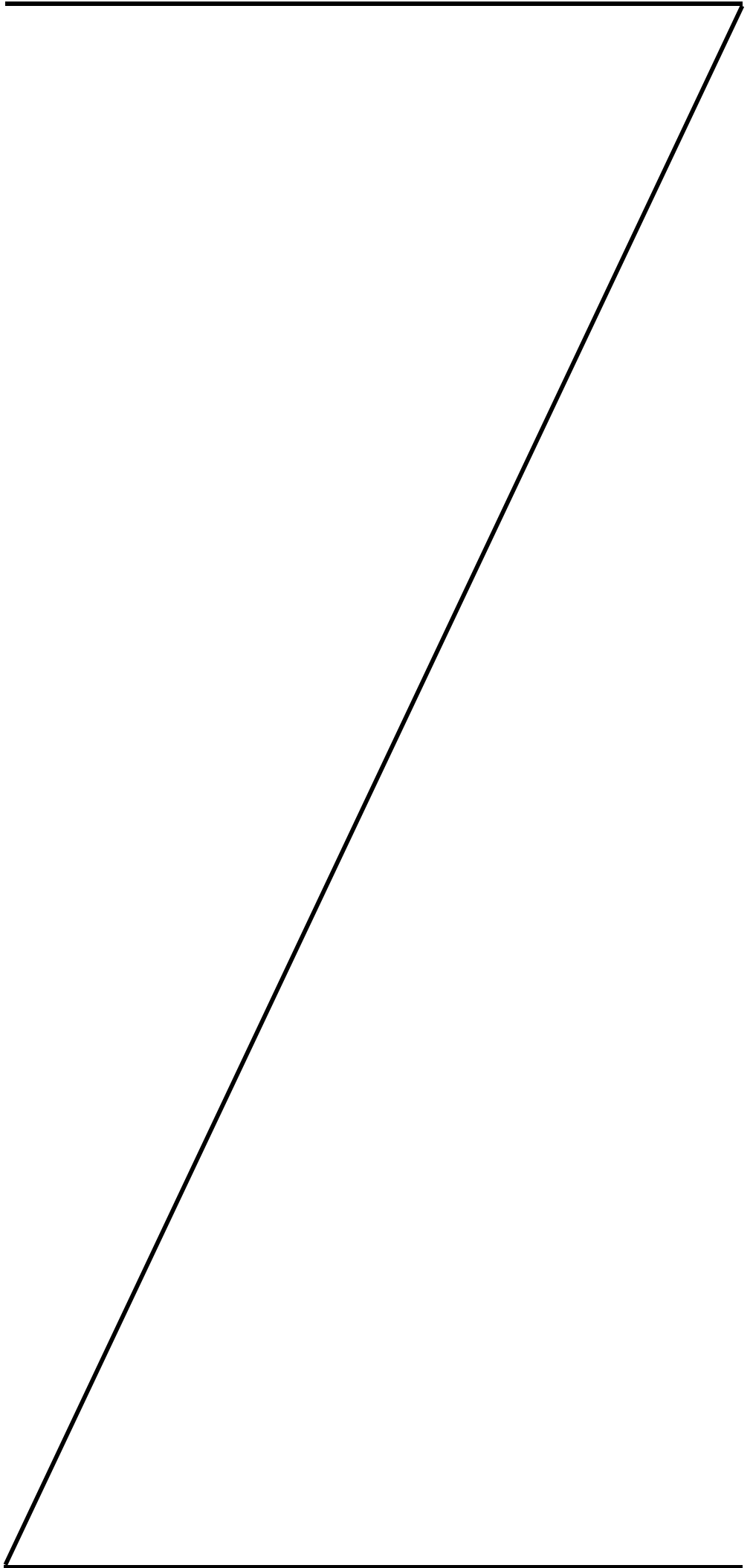
- Conseil des maires : 21 décembre 2016
- Comité administratif : 11 janvier 2017

Il est 19 h 12.

Arnaud Warolin, préfet

**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.



11608